



Conseil économique et social

Distr. limitée
29 octobre 2015

Français
Original: anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Comité de la réduction des risques de catastrophe

Quatrième session

Bangkok, 27-29 octobre 2015

Point 12 de l'ordre du jour

Adoption du rapport

Projet de rapport

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention	2
II. Compte rendu des travaux	5
A. Mécanismes régionaux de réduction des risques de catastrophe dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015	5
B. Systèmes régionaux d'alerte rapide multirisque.....	6
C. Développement sensible aux risques.....	8
D. Établissement des statistiques relatives aux catastrophes.....	9
E. Coopération régionale sur les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique à la réduction des risques de catastrophe	9
F. Examen de l'orientation future du sous-programme	11
G. Examen des projets de résolution éventuels à soumettre à la Commission à sa soixante-douzième session	11
H. Questions diverses.....	12
I. Adoption du rapport	12
III. Organisation de la session.....	12
A. Ouverture, durée, session	12
B. Participation	12
C. Élection du Bureau	13
D. Ordre du jour	13
E. Manifestations parallèles.....	14
Annexe	
Liste des documents.....	15

I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention

1. Le Comité reconnaît le rôle du secrétariat en tant que plate-forme régionale multidisciplinaire et multilatérale et, à cet égard, prie le secrétariat de continuer à faciliter le dialogue et la coopération à l'échelon régional en vue de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans toutes les activités de développement, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

2. Le Comité prie le secrétariat d'établir des liens formels avec les différentes plates-formes régionales de réduction des risques de catastrophe afin d'assurer que les recommandations politiques de ces plates-formes soient intégrées aux délibérations interdisciplinaires et multisectorielles de la Commission. À cette fin, le Comité recommande au secrétariat de faire des efforts concertés pour que les résultats de la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe secrétariat soient pris en compte de manière homogène par les travaux du Comité et ultérieurement par ceux de Commission.

3. Tout en reconnaissant la valeur du travail accompli par le Mécanisme de coordination régionale pour la région de l'Asie et du Pacifique et son Groupe de travail thématique sur l'environnement et la réduction des risques de catastrophe, le Comité recommande au secrétariat de promouvoir une plus grande cohérence au sein du système des Nations Unies dans le cadre de l'action qu'il mène en matière de réduction des risques de catastrophe grâce à ce mécanisme.

4. Le Comité prie le secrétariat d'appuyer la mise en œuvre du Cadre de Sendai, les accords sur les changements climatiques et les différents aspects du Programme de développement durable à l'horizon 2030 se rapportant au renforcement de la résilience aux catastrophes. À cette fin, le Comité recommande qu'un bureau permanent composé des Président et Vice-Présidents de sa quatrième session assurent la direction dans le cadre de la collaboration entreprise avec les autres plates-formes régionales au cours de la période intersessions du Comité.

5. Le Comité félicite le secrétariat pour ses efforts visant à aider les États membres à faire face aux risques de catastrophe au moyen de ses analyses, notamment en matière de politiques. À cet égard, le Comité prie le secrétariat de promouvoir l'apprentissage régional et d'étayer les bonnes pratiques mises en œuvre et les enseignements tirés sur l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans la planification et la budgétisation du développement ainsi que les programmes sectoriels pertinents.

6. Le Comité salue le travail analytique du secrétariat et l'invite à poursuivre le développement des connaissances analytiques régionales et à renforcer l'élaboration de politiques en matière de développement sensible aux risques, par la publication régulière du rapport Asie-Pacifique sur les catastrophes afin d'informer le Comité des progrès accomplis par les pays de la région dans la réalisation des objectifs et des cibles conformément au Cadre de Sendai et au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

7. Le Comité prie le secrétariat de faciliter la coopération régionale pour faire face aux risques de catastrophe, en particulier ceux qui sont de nature

transfrontière, y compris en assumant le rôle d'un centre régional pour le partage des connaissances, l'assistance technique, la formation sur mesure dont la formation en ligne, les applications technologiques, les données d'expérience et l'analyse des politiques. Dans ce contexte, le Comité recommande que le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes comble les lacunes en matière de gestion de l'information et de partage des connaissances par la promotion de la coopération régionale et Sud-Sud.

8. Tout en reconnaissant la valeur des services consultatifs régionaux dans la réduction des risques de catastrophe, le Comité prie le secrétariat de mettre à la disposition d'un plus grand nombre de pays, en particulier en cas de forte exposition aux risques mais de faibles capacités de réponse, des services sur mesure et fournis à la demande tels que l'alignement complet des systèmes nationaux de gestion des catastrophes sur le Cadre de Sendai, en mettant à jour les guides techniques sur l'évaluation des besoins après une catastrophe et les plans d'urgence, ainsi que l'élaboration de plans stratégiques à moyen terme pour la gestion des risques de catastrophe transfrontière.

9. Le Comité prie le secrétariat de continuer à améliorer les systèmes régionaux d'alerte rapide multirisque et à aider les États membres à renforcer leurs systèmes nationaux, y compris en fournissant un appui en matière de renforcement des capacités.

10. Le Comité recommande au secrétariat de travailler à l'établissement d'un mécanisme de coopération régionale en matière d'alerte rapide pour les inondations des bassins fluviaux transfrontières et prie le secrétariat de collaborer avec ses partenaires pour faire progresser ce domaine prioritaire, conformément à la résolution 71/12 de la Commission. Le Comité recommande en outre au secrétariat de combler aussi les lacunes en matière d'alerte rapide pour les vidanges brutales des lacs glaciaires, les crues soudaines et les glissements de terrain, y compris en mettant en place un réseau de recherche.

11. Tout en reconnaissant la valeur du partenariat établi de longue date entre le secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et l'Organisation météorologique mondiale en matière d'alerte rapide multirisque, le Comité recommande le renforcement de cette collaboration, dans le cadre de la mise en œuvre régionale du Réseau international pour les systèmes d'alerte rapide multirisque. À cet égard, le Comité recommande également que le Comité des typhons de la CESAP et de l'Organisation météorologique mondiale ainsi que le Groupe d'experts des cyclones tropicaux de la CESAP et de l'Organisation météorologique mondiale soient renforcés, et que le secrétariat de la CESAP devienne un partenaire du Comité des cyclones tropicaux de l'Organisation météorologique mondiale pour le Pacifique Sud et le sud-est de l'océan Indien.

12. Le Comité recommande au secrétariat de poursuivre l'élaboration de directives sur l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans la planification multisectorielle et infranationale du développement, et de fournir une coopération technique pour renforcer les capacités des États membres à cet égard.

13. Le Comité prie le secrétariat d'élaborer un guide régional pour le partage des bonnes pratiques sur l'évaluation des besoins après une

catastrophe à l'échelon des pays, y compris sur les possibilités d'utilisation des techniques spatiales mobiles et innovantes et de leurs applications.

14. Le Comité exprime son appui à la poursuite par le secrétariat de l'initiative de partenariat public-privé mise en place dans le cadre du Réseau des entreprises durables de la CESAP afin d'examiner les meilleures pratiques.

15. Étant donné l'expiration prochaine du mandat actuel du Groupe d'experts de la CESAP sur le développement des statistiques liées aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique, le Comité recommande que la Commission envisage à sa soixante-douzième session d'élargir ce mandat pour qu'il concerne non seulement l'élaboration d'un guide régional sur la base d'un éventail de statistiques relatives aux catastrophes, mais aussi la promotion de l'application de ce guide au niveau des pays et l'agrégation des statistiques relatives aux catastrophes à l'échelon régional.

16. Le Comité exprime sa gratitude au secrétariat pour la fourniture en temps opportun d'une imagerie satellitaire, au moyen du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable, aux États membres touchés par une catastrophe et prie le secrétariat de renforcer encore son soutien régional pour aider les États membres à améliorer l'accès aux applications des techniques spatiales.

17. Tout en reconnaissant la valeur des services du Mécanisme coopératif régional pour le suivi des sécheresses et l'alerte rapide ainsi que ses nœuds de services en Chine et en Inde, le Comité recommande au secrétariat d'entreprendre une évaluation de l'impact des sécheresses sur l'agriculture, et d'élargir ses services pour incorporer d'autres risques tels que ceux liés au dzud et au courant d'El Niño. Le Comité note également la demande formulée par le Bangladesh visant à piloter le Mécanisme.

18. Étant donné que les Années d'action en Asie Pacifique pour les applications des technologies spatiales et du Système d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017) prendront fin en 2017, le Comité prie le secrétariat de travailler à un nouveau plan d'action régional élargi pour la réduction des risques de catastrophe et le développement durable au-delà de 2017.

19. Le Comité note que la prochaine Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, qui aura lieu à New Delhi en novembre 2016, constitue un événement régional important en matière de gestion des catastrophes et l'un des moyens de promouvoir les applications des techniques spatiales et celles du Système d'information géographique à la réduction des risques de catastrophe. À cet égard, le Comité prie le secrétariat d'organiser un forum réunissant les chefs de file dans le domaine de l'espace durant la Conférence ministérielle. Le Comité note avec satisfaction que l'Inde offre de fournir au secrétariat tout appui nécessaire pour cette manifestation.

20. Étant donné l'importance du suivi des modifications du couvert végétal au fil du temps, le Comité recommande que le secrétariat, avec ses partenaires, aide les États membres à élaborer des cartes régionales du couvert végétal et à renforcer encore leurs capacités en vue d'analyser les changements intervenus. Le Comité note que le Bangladesh, les Fidji, Sri Lanka et le Vietnam ont demandé de piloter cette initiative.

21. Compte tenu de l'importance d'une infrastructure résiliente en matière de technologies de l'information et de la communication, en particulier les réseaux à large bande, pour la réponse aux catastrophes et la réduction des risques de catastrophe, le Comité prie le secrétariat d'élargir son appui à la gestion de l'information sur les catastrophes et à la cyber-résilience dans le cadre des efforts de réduction des risques de catastrophe et de développer les synergies entre les technologies de l'information et de la communication et la réduction des risques de catastrophe.

22. Le Comité note avec satisfaction que les États membres ont offert leurs données d'expérience, informations, outils et services dans le cadre de la coopération régionale et Sud-Sud.

II. Compte rendu des travaux

A. Mécanismes régionaux de réduction des risques de catastrophe dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015

23. Le Comité était saisi d'un document intitulé « Mécanismes régionaux de la réduction des risques de catastrophe dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015 » (E/ESCAP/CDR(4)/1). Les délibérations au titre de ce point de l'ordre du jour ont donné lieu à une réunion-débat et à des déclarations des pays.

24. Le Comité a bénéficié des résultats de la réunion-débat à laquelle avaient participé les personnes suivantes: M. Inia Seruiratu, Ministre fidjien de l'agriculture, du développement rural et maritime et de la gestion des catastrophes naturelles, M. Singye Dorjee, Directeur du secrétariat de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), et de la Directrice du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes.

25. Le Comité a reconnu que le Cadre de Sendai et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 exigeaient un engagement plus fort en faveur de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques dans les plans et les politiques de développement afin de préserver les acquis du développement en Asie et dans le Pacifique.

26. Reconnaissant que la région Asie-Pacifique est extrêmement exposée aux catastrophes et que nombres d'entre elles sont transfrontières, le Comité a noté la nécessité de renforcer la coopération régionale pour faire face à ces risques de catastrophe. Il a noté avec satisfaction le rôle joué par le secrétariat dans la facilitation du partage des données d'expérience entre l'ASARC et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Le Comité a noté les diverses initiatives en matière de mécanismes de coopération régionale, notamment l'initiative Cœur de l'Asie du Processus d'Istanbul, le Comité consultatif régional, et le Forum des hauts responsables de la gestion des catastrophes de la Coopération économique Asie-Pacifique.

27. Le Comité a reconnu le rôle du secrétariat dans la promotion d'une plus grande convergence entre les initiatives régionales par l'intermédiaire du mécanisme de coordination régionale pour la région de l'Asie et du Pacifique.

28. Le Comité a reconnu le rôle important joué par le secrétariat en tant que plate-forme intergouvernementale multidisciplinaire et multisectorielle des Nations Unies pour apporter aux États membres un soutien dans la mise

en œuvre du Cadre de Sendai et des Objectifs du développement durable. Il a pris note du rôle du secrétariat en tant qu'instance régionale de centralisation des informations, qui favorise le partage des connaissances et des meilleures pratiques, le renforcement des capacités, ainsi que la coopération et la coordination à l'échelon régional.

29. Le Comité a noté que ses recommandations devaient faire l'objet d'un suivi entre ses sessions. À cet égard, il a noté que le bureau pourrait renforcer les liens entre les diverses initiatives régionales et sous-régionales qui bénéficieraient d'un rapprochement avec le Comité.

30. Le Comité a fait part de son soutien au Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes, qui facilite l'accès aux informations et aux sources de données sur les catastrophes au niveau régional et mondial par l'élaboration de normes, cadres et mécanismes appropriés, tels que la base de données régionale sur les catastrophes pour l'évaluation multirisque, en particulier pour les pays exposés à des risques élevés et dotés de faibles capacités.

31. Le Comité a été informé par plusieurs délégations des initiatives nationales prises dans le domaine de la gestion des risques de catastrophe et a pris note des manifestations ci-après, auxquelles les États membres ont été invités à participer: la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, qui se tiendra à New Delhi en novembre 2016 et sera précédée de la réunion du Partenariat asiatique sur la prévention des catastrophes de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes en novembre 2015; la Conférence internationale sur l'intégration des aspects touchant à la santé du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, qui se tiendra en Thaïlande en février 2016; et la réunion des hauts responsables des Ministères de l'agriculture du Pacifique, qui se tiendra aux Fidji en mars 2016.

B. Systèmes régionaux d'alerte rapide multirisque

32. Le Comité était saisi d'un document intitulé « Renforcement des systèmes régionaux d'alerte rapide multirisque » (E/ESCAP/CDR(4)/2). Les délibérations au titre de ce point de l'ordre du jour ont donné lieu à une réunion-débat et à des déclarations des pays.

33. Le Comité a bénéficié des résultats de la réunion-débat à laquelle avaient participé les personnes suivantes: le Directeur du Département des services météorologiques et de réduction des risques de catastrophe de l'Organisation météorologique mondiale; et M. Hitoshi Kozaki, Représentant permanent adjoint auprès de la CESAP et Chef du Département des organisations internationales de l'Ambassade du Japon en Thaïlande.

34. Le Comité a réaffirmé l'importance des systèmes d'alerte rapide multirisque, qui constituent un outil utile de renforcement de la résilience aux catastrophes et font partie intégrante des stratégies globales de réduction des risques de catastrophe, comme cela est reconnu dans le Cadre de Sendai ainsi que dans le contexte spécifique de l'initiative pour un Réseau international de systèmes d'alerte rapide multirisque, menée sous les auspices de l'Organisation météorologique mondiale. Notant que de nombreuses catastrophes sont d'origine transfrontière, le Comité a souligné l'intérêt de la coopération régionale en matière d'alerte rapide et salué l'action du secrétariat dans ce domaine.

35. Le Comité a pris note des progrès accomplis dans le renforcement des systèmes régionaux d'alerte rapide en Asie et dans le Pacifique. Il a par ailleurs noté qu'il serait possible de renforcer la coopération régionale et le partage d'informations pour certaines catastrophes d'origine transfrontière, telles que les inondations des bassins fluviaux, les crues soudaines, les vidanges de lacs glaciaires, les sécheresses et les glissements de terrain.

36. Le Comité a souligné la nécessité de mobiliser et d'informer les populations au niveau local et de veiller à ce que les alertes soient fondées sur des informations scientifiques, afin d'assurer l'efficacité des mesures d'alerte rapide. À cet égard, il a salué les initiatives prises pour renforcer les systèmes nationaux d'alerte rapide et apporter un appui en matière de renforcement des capacités par l'intermédiaire de la coopération bilatérale et régionale, comme l'ont souligné plusieurs délégations.

37. Le Comité s'est félicité du partenariat de longue date entre la CESAP et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) dans le domaine de l'alerte rapide. À cet égard, il a pris note des progrès accomplis dans le renforcement de la coopération régionale dans le domaine des cyclones tropicaux par l'intermédiaire du Comité CESAP/OMM des typhons et du Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux, et salué les efforts de la CESAP et de l'OMM pour constituer les synergies entre ces deux plates-formes. Le Comité a par ailleurs noté que davantage d'assistance et de renforcement des capacités étaient nécessaires pour améliorer la préparation et les services hydrométéorologiques dans les petits États insulaires en développement du Pacifique, lesquels pourraient être fournis dans le cadre de mécanismes de coopération régionale et Sud-Sud, tels que le Comité des cyclones tropicaux de l'OMM pour le Pacifique Sud et le sud-est de l'océan Indien.

38. Le Comité a salué l'action du secrétariat dans le domaine du renforcement de la base de connaissances pour les travaux futurs en matière d'alerte rapide, dont il est fait état dans le rapport 2015 sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique. Le Comité a en outre salué les efforts du secrétariat en matière de promotion de l'adoption de normes et de directives communes dans le domaine de l'alerte rapide. À cet égard, la CESAP a été remerciée pour son soutien dans la mise en place du Protocole d'alerte commun.

39. Le Comité a reconnu l'importance de la gestion des connaissances, du partage de l'information, de l'utilisation judicieuse des technologies de l'information et de la communication et du renforcement des capacités en ce qui concerne la mise en place de systèmes d'alerte rapide multirisque. À cet égard, le Comité a fait part à nouveau de sa volonté de diffuser ses données d'expérience, ses connaissances techniques et ses bonnes pratiques auprès de ses membres, et a salué le rôle du secrétariat qui facilite un tel partage de connaissances par l'intermédiaire de la coopération régionale et Sud-Sud. L'idée de diffuser au niveau mondial les données d'expérience concernant l'Asie et le Pacifique a également été soutenue.

40. Le Comité a souligné l'importance de garantir un financement adéquat pour l'alerte rapide. Dans ce cadre, il a pris note avec satisfaction des activités du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans l'océan Indien et dans les pays d'Asie du Sud-Est, y compris la récente expansion géographique du champ d'action du Fonds d'affectation spéciale, qui inclut désormais les petits États insulaires en développement du Pacifique. Le Comité s'est également félicité de l'appui fourni par le Fonds d'affectation pour la mise en place du Dispositif régional

intégré d'alerte rapide multirisque pour l'Afrique et l'Asie. À ce sujet, un État membre a spécifiquement remercié la CESAP pour les activités menées en partenariat avec le Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisque pour l'Afrique et l'Asie en ce qui concerne la mise en place de forums nationaux sur la mousson. Le Comité a par ailleurs noté avec satisfaction l'élargissement de ce dispositif au Pacifique et à l'Asie centrale.

C. Développement sensible aux risques

41. Le Comité était saisi du document intitulé « Développement sensible aux risques en Asie et dans le Pacifique » (E/ESCAP/CDR(4)/3) et de la note d'information intitulée « Disability-inclusive disaster risk reduction » (E/ESCAP/CDR(4)/INF/4).

42. Le Comité a bénéficié des résultats de la réunion-débat à laquelle avaient participé les personnes suivantes: M. Shahid Ula Mia, Secrétaire adjoint du Ministère bangladais de la gestion des catastrophes et des opérations de relèvement; M. Govind Raj Pokharel, représentant la Commission nationale népalaise de planification; et le Directeur régional et représentant de l'Asie et du Pacifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

43. Le Comité a noté l'importance d'intégrer la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques dans les plans et politiques de développement pour protéger les acquis du développement et prévenir de futures pertes en Asie et dans le Pacifique. Il a souligné l'importance de la participation des communautés à la prise de décision, en particulier celles qui sont les plus vulnérables.

44. Le Comité a également pris note de la nécessité de poursuivre les mesures de réduction des facteurs de risque sous-jacents et de prévention de l'apparition de nouveaux risques de catastrophe. À cet égard, il a exprimé son soutien au secrétariat quant à la promotion d'initiatives régionales d'apprentissage de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les stratégies de développement à long terme, l'affectation de budgets appropriés et l'exécution de stratégies de réduction des risques de catastrophe.

45. Le Comité a reconnu que le système des Nations Unies et les commissions régionales au niveau régional avaient un rôle important à jouer dans la création de cadres de politique générale favorables et dans la promotion d'une collaboration entre les organismes spécialisés, notamment pour ce qui était d'intégrer la réduction des risques de catastrophe et d'encourager les responsables des politiques et les décideurs à prendre en compte la réduction de ces risques dans leurs plans et politiques de développement.

46. Le Comité a félicité le secrétariat pour ses travaux analytiques, en particulier pour l'élaboration du rapport 2015 sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique. Il a souligné la pertinence et l'utilité de ce rapport et invité le secrétariat à continuer de développer les connaissances analytiques régionales pour combler les lacunes actuelles sur le plan des connaissances en publiant à l'avenir d'autres éditions de ce rapport.

47. Le Comité a noté que le renforcement de la résilience face aux catastrophes concernait tous les secteurs, y compris le secteur privé, et a exprimé son soutien aux initiatives entreprises par la CESAP dans le domaine

des partenariats public-privé, sous l'égide du Réseau des entreprises durables de la CESAP.

D. Établissement des statistiques relatives aux catastrophes

48. Le Comité était saisi du document intitulé « Vers un ensemble convenu de statistiques de base relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique » (E/ESCAP/CDR(4)/4). Les délibérations sur ce point de l'ordre du jour ont consisté en présentations et en déclarations des pays.

49. Le Comité a bénéficié des présentations de M. Romeo Soon Recide, Statisticien national adjoint par intérim au Bureau philippin de statistique, et de M. Agus Wibowo, Co-Président du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique et Chef de la Division des données à l'Agence nationale indonésienne de gestion des catastrophes.

50. Le Comité a noté qu'il importait de constituer un solide système de statistiques relatives aux catastrophes afin d'établir une base de référence pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai et servir de base pour les processus décisionnels ainsi qu'orienter la planification et la prise de décision dans le domaine de la gestion des risques de catastrophe.

51. Le Comité a pris note des progrès accomplis dans l'amélioration des statistiques au niveau national et s'est félicité par ailleurs de l'offre de la Chine d'aider à l'élaboration de statistiques relatives aux catastrophes dans les pays en développement à haut risque et à faibles capacités.

E. Coopération régionale sur les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique à la réduction des risques de catastrophe

52. Le Comité était saisi du document intitulé « Promotion de la coopération régionale sur les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique à la réduction efficace des risques de catastrophe » (E/ESCAP/CDR(4)/5). Les délibérations sur ce point de l'ordre du jour ont consisté en une table ronde et des déclarations de pays.

53. Le Comité a bénéficié d'un débat d'experts regroupant: M^{me} Chai Mei, Directrice générale adjointe au Département de la coopération internationale, Ministère chinois des affaires civiles; M. Shantau Bhatawdekar, Directeur associé, Secrétaire scientifique assistant du Système d'observation de la Terre à l'Agence indienne de recherche spatiale; M. Anond Snidvongs, Directeur exécutif de l'Agence thaïlandaise pour le développement de la géo-informatique et des techniques spatiales; M. Santosh Kumar, Directeur du Centre de gestion des catastrophes de l'ASACR; et le Directeur de la recherche, des applications technologiques et des systèmes de connaissance du Programme d'applications satellitaires opérationnelles de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR).

54. Le Comité a souligné le rôle important joué par les applications des technologies spatiales et des SIG dans la réalisation de nombreux Objectifs de développement durable et du Cadre de Sendai. Il a également relevé les progrès enregistrés par les États membres dans l'utilisation des technologies spatiales et des SIG pour réduire effectivement les risques de catastrophe.

55. Le Comité a noté avec satisfaction le travail accompli par le secrétariat pour combler le manque de capacités pour l'utilisation des

applications des technologies spatiales et des SIG. Il a reconnu qu'il existait des besoins non encore satisfaits et d'importantes lacunes dans les systèmes d'alerte rapide multirisque des pays en développement s'agissant de l'utilisation de géoportails pour la gestion des catastrophes, des modèles à base spatiale pour les phénomènes météorologiques extrêmes, de la gestion des données géospatiales recueillies à l'aide de drones et de l'absence de procédures opérationnelles normalisées pour l'utilisation de l'imagerie satellitaire dans les interventions d'urgence.

56. Le Comité s'est félicité des efforts accomplis par les États membres dans le cadre de la coopération régionale pour fournir des images satellites aux pays touchés par des catastrophes. Il a relevé à nouveau que ce type d'appui régional était un excellent exemple de coopération régionale réussie pour faire face aux risques transfrontières. Il a pris note avec satisfaction des engagements pris par les membres du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique concernant la fourniture rapide d'images et de produits satellitaires pour les interventions d'urgence.

57. Le Comité a noté avec satisfaction les progrès accomplis par le secrétariat et les pays pilotes participant à la mise en place du Mécanisme de coopération régionale pour le suivi des sécheresses et l'alerte précoce. Il s'est félicité de l'action menée par les centres de services régionaux du Mécanisme en Chine et en Inde pour la fourniture de données, produits et services d'origine spatiale aux pays pilotes, en commençant par la Mongolie et Sri Lanka. Il a noté avec satisfaction l'appui continu fourni par la Chine et l'Inde pour l'opérationnalisation du Mécanisme.

58. Le Comité a reconnu que de nombreux autres pays de la région étaient victimes de la sécheresse et d'autres variabilités climatiques comme le phénomène El Niño. À ce propos, des États membres ont formulé des suggestions sur la manière d'intégrer les aspects de la réduction des risques hydrologiques et des risques de catastrophe dans les questions météorologiques afin de tenir dûment compte de la réduction des risques de catastrophe dans le développement durable.

59. Conscient que la cartographie du couvert terrestre régional était un domaine d'action prioritaire qui aidait les décideurs de la région à appréhender la situation du moment, les domaines de développement potentiels et les zones à risque, le Comité s'est déclaré favorable à l'initiative présentée par le secrétariat concernant la cartographie du couvert terrestre régional et s'est félicité du travail déjà accompli par le secrétariat pour en faire ressortir les avantages pour l'action à l'avenir. Il a pris note de l'appui supplémentaire promis par les États membres et les organismes partenaires du secrétariat en offrant les produits dont ils disposaient pour aider à progresser dans ce domaine de travail.

60. Le Comité a reconnu que le Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017), actuellement en application, allait arriver à son terme et qu'il y avait lieu de prolonger ce plan d'application régional au-delà de 2017. Cette extension servirait de base pour l'exploitation des applications des technologies spatiales pour suivre la mise en œuvre du Cadre de Sendai et des Objectifs de développement durable.

61. Le Comité a reconnu l'importance d'infrastructures TIC résistantes, en particulier des communications à large bande, pour la transmission des

informations durant les catastrophes. Dans ce contexte, il a formulé l'avis que le secrétariat devrait élargir son action en faisant une plus grande place à la cyber-résilience dans la réduction des risques de catastrophe de manière intégrée, tout en appréciant la prévoyance du secrétariat qui avait regroupé les deux fonctions en une division et l'efficacité avec laquelle celle-ci les avait traitées.

62. Le Comité a noté avec satisfaction l'offre de la Chine, de l'Inde, de la Thaïlande et du Viet Nam de partager leurs données géospatiales avec les pays touchés par des catastrophes et d'offrir des possibilités de renforcer leurs capacités en matière de gestion des données géospatiales et de réduction des risques de catastrophe.

63. Le Comité a noté avec satisfaction l'offre du Japon de partager les données d'expérience et les bonnes pratiques acquises au cours de la phase 3 de Sentinel Asia et de faire bénéficier les États membres d'images satellites et d'activités de renforcement des capacités.

64. Le Comité a pris bonne note des partenariats établis entre la CESAP et d'autres organismes des Nations Unies, comme le Programme d'applications satellitaires opérationnelles d'UNITAR, le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER), l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, le Réseau mondial de systèmes d'observation de la Terre et le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique¹, et des organisations et initiatives mondiales/régionales comme l'ASACR, l'ASEAN, Sentinel Asia et le Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique.

F. Examen de l'orientation future du sous-programme

65. Le secrétariat a présenté des informations sur la préparation du projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2018-2019, qui devait être soumis à l'Assemblée générale. Le cadre stratégique prévoyait notamment l'inclusion des résultats de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Cadre de Sendai, du Programme d'action d'Addis Ababa issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement² et des programmes d'action en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, ainsi que des mandats régionaux concernant l'intégration économique. La promotion de l'égalité des sexes au niveau régional figurerait dans l'ensemble des sous-programmes.

66. Une délégation a fait observer que les mandats mondiaux devaient se traduire en actions nationales et locales et qu'à cet égard, les commissions régionales avaient un rôle important à jouer en favorisant la mise en place de cadres facilitateurs et la collaboration à l'échelon régional.

G. Examen des projets de résolution éventuels à soumettre à la Commission à sa soixante-douzième session

67. Aucun projet de résolution n'a été proposé.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1954, n° 33480.

² Résolution 69/313 de l'Assemblée générale, annexe.

H. Questions diverses

68. Aucune autre question n'a été examinée au titre de ce point de l'ordre du jour.

I. Adoption du rapport

69. Le Comité a adopté le présent rapport sur sa quatrième session le 29 octobre 2015.

III. Organisation de la session

A. Ouverture, durée et organisation

70. Le Comité de la réduction des risques de catastrophe a tenu sa quatrième session à Bangkok du 27 au 29 octobre 2015.

71. En ouverture de la session, le Comité a observé une minute de silence en hommage aux victimes des catastrophes naturelles qui ont frappé la région. L'Ambassadeur du Népal a fait une déclaration.

72. La Secrétaire exécutive de la CESAP a prononcé une allocution d'ouverture. M. Davletbek Alimbekov, Vice-Ministre kirghize des situations d'urgence, a prononcé un discours de bienvenue. M. Inia Seruiratu, Ministre fidjien de l'agriculture, du développement rural et maritime et de la gestion des catastrophes naturelles a prononcé un discours liminaire. M. Anupong Paojinda, Ministre thaïlandais de l'intérieur, a fait une déclaration liminaire.

73. La Secrétaire exécutive de la CESAP a officiellement présenté aux personnalités l'*Asia-Pacific Disaster Report 2015* (Rapport 2015 sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique).

B. Participation

74. Les représentants des membres de la CESAP ci-après ont participé à la session: Australie, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Fidji, France, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Palaos, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Samoa, Sri Lanka, Thaïlande, Tuvalu et Viet Nam.

75. Ont également participé à la session les représentants des Observateurs permanents auprès de la CESAP ci-après: Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Belgique et Maroc.

76. Les organismes suivants des Nations Unies étaient représentés: Bureau de la coordination des affaires humanitaires; Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes; Département des affaires économiques et sociales; Fonds des Nations Unies pour la population; Fonds des Nations Unies pour l'enfance; Programme des Nations Unies pour l'environnement et Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

77. Ont également participé à la session les représentants des institutions spécialisées et organisations apparentées suivantes: Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; Organisation des Nations Unies pour le développement industriel; Organisation météorologique

mondiale; Organisation mondiale de la Santé; secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification; Union internationale des télécommunications; Union postale universelle et UNITAR.

78. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées: Secrétariat général de la Communauté du Pacifique; Société asiatique de réassurance et Télécommunauté de l'Asie et du Pacifique.

79. Étaient également représentés les organismes suivants: l'Agence des États-Unis pour le développement international; l'Agence japonaise de coopération internationale; l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale; l'Agence suisse pour le développement et la coopération; le Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes; la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge; l'Organisation bangladaise de recherche spatiale et de télédétection; le Programme international de relèvement; et la Société du Croissant-Rouge turc.

80. Douze experts des États membres de la CESAP et d'organisations des Nations Unies ont participé aux réunions-débats de haut niveau organisées à l'occasion de la session du Comité.

C. Élection du Bureau

81. Le Comité a élu le bureau suivant:

Président: M. Inia Seruiratu (Fidji)
 Vice-Présidents: M. Davletbek Alimbekov (Kirghizistan)
 M. Santosh Kumar (Inde)
 M^{me}. Lenie Duran Alegre (Philippines)
 M^{me} Ariunaa Chadraabal (Mongolie)

D. Ordre du jour

82. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Mécanismes régionaux de la réduction des risques de catastrophe dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015.
5. Systèmes régionaux d'alerte rapide multirisques.
6. Développement sensible aux risques.
7. Établissement des statistiques relatives aux catastrophes.
8. Coopération régionale sur les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique à la réduction des risques de catastrophe.
9. Examen de l'orientation future du sous-programme.
10. Examen des projets de résolution éventuels à soumettre à la Commission à sa soixante-douzième session.

11. Questions diverses.
12. Adoption du rapport.

E. Manifestations parallèles

83. Les réunions et manifestations ci-après se sont tenues dans le cadre de la session:

a) 26-28 octobre 2015: dix-neuvième session du Comité consultatif intergouvernemental sur le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable;

b) 26-28 octobre 2015: Réunion d'experts sur les stratégies régionales en faveur du renforcement de la résilience aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique;

c) 27 octobre 2015: présentation officielle de l'*Asia-Pacific Disaster Report 2015*;

d) 27 octobre 2015: troisième réunion de l'Équipe spéciale sur la prévention des catastrophes du Réseau des entreprises durables de la CESAP;

e) 26-27 octobre et 29 octobre 2015: Atelier sur la promotion des TIC pour un développement inclusif et résilient aux catastrophes;

f) 29-30 octobre 2015: troisième réunion du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes.

84. De plus, une exposition sur la prise en considération du handicap dans la réduction des risques de catastrophe organisée par la Division du développement social de la CESAP a été présentée du 27 au 28 octobre au Centre de conférence des Nations Unies.

Annexe

Liste des documents

Cote du document	Titre du document	Point de l'ordre du jour
<i>Distribution générale</i>		
E/ESCAP/CDR(4)/1	Mécanismes régionaux de la réduction des risques de catastrophe dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015	4
E/ESCAP/CDR(4)/2	Renforcement des systèmes régionaux d'alerte rapide multirisques	5
E/ESCAP/CDR(4)/3	Développement sensible aux risques en Asie et dans le Pacifique	6
E/ESCAP/CDR(4)/4	Vers un ensemble convenu de statistiques de base relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique	7
<i>Distribution limitée</i>		
E/ESCAP/CDR(4)/L.1	Ordre du jour provisoire annoté	3
E/ESCAP/CDR(4)/L.2	Projet de rapport	12
<i>Documents d'information</i>		
E/ESCAP/HIV/IGM.2/INF/1 (en anglais seulement)	Information for participants	
E/ESCAP/HIV/IGM.2/INF/2 (en anglais seulement)	List of participants	2
E/ESCAP/HIV/IGM.2/INF/3 (en anglais seulement)	Tentative programme	1
E/ESCAP/CDR(4)/INF/4 (en anglais seulement)	Disability-inclusive disaster risk reduction	6